

Monsieur le Prieur Vassart et douair Lousche d'Orange
par le traspas du dernier poss^r des lieux & for Roy Henri
Monsieur nomma a nos Saint Prie & Paps Mon
cousin Philippe de la Chamber pour estre pourvu.
Ces qui auroit estz fait. et sur es obtenu ses bulles &
provisions applicques et curdane en vertu deslles on
ten on la possession et loianses d'ed^e surche demandant
a ces fins permission au Gouverneur et pons de vos
partement de Orange. Ils auroient fait difficultes
de la leur seroie. Ordonnant que pour cest effect il se
resteroit par d'uns vous. ainsi que ma fait entendre.
A ceste cause et daultant que par le dernier traictz de paix
est expressment ports que les promotions & nominations
faictes par le Roy Monsieur de d'aucuns Evesche
ou abbais des lieux de pays qui a vendit. comme au
cas que soffer:) seroient effect. Je vous ay bien voulu
descrie la priere & prie que vous lui veuillez octro
ier lad. permission de justs & raisonnabl. et lui faire
au surplus on est ordroiee toute la faveur et plaisir
que vous pourrez; de la quelle outre obligation parti
culiers que vous sa aura je vous en ay plusieurs
agréables. priant de se Monsieur le Prieur qu'il vous
cart on sa sainte et dieu pader. Escrypt a S. Ger
main en lais es ~~par~~ Jour de Novembre 1561.

Catsvins

1561

Le Docteur Rorres M^{rs}
Catarmes de Medecine et de
en faveur de l'hopital de la
Chambres demandant
permission de s'etre admis
Euryce d'Orange

A Messie^r le Prince
d'Orange

nu. 4.